

TRIBUNE

Belgique-
Belgie
PP-PB
B386



Membre de l'Union
des Editeurs de
la Presse Périodique

Bureau de dépôt
CHARLEROI X

P402047

FGTB / **cgsp** CHEMINOTS

MENSUEL - 65^e ANNEE - N° 3 - 23 MARS 2009

Le capitalisme nuit gravement à la santé

FGTB

Wallonne

www.contre-attaque.be

lire en page 7

Éditeur responsable : F. WÉGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Page 3 :

Le MR crie haro sur
les services publics

Page 5 :

Le déconditionnement :
une urgence !

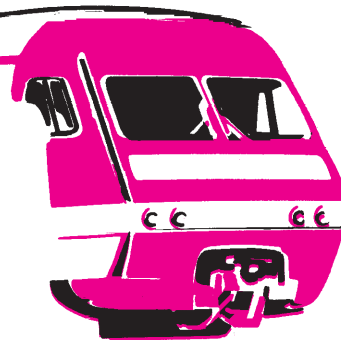
Page 9 :

À vos marques,
c'est le printemps !

SECTEUR

CHEMINOTS

À vos marques,
c'est le printemps !



Ça y est, c'est le printemps !

Dans son éternelle course autour de l'astre solaire, notre bonne vieille planète terre a entamé, comme chaque année à pareille époque, la portion d'itinéraire comprise entre l'équinoxe de printemps et le solstice d'été. Dans nos régions (encore) tempérées, cela signifie un temps plus clément, la réactivation des animaux hibernants, le gonflement du bourgeon, le retour de certains migrants, bref, le réveil de la nature.

Le printemps a cette faculté, quelle que part astronomique, de nous faire oublier la morosité de l'hiver, de redonner de la couleur dans nos vies plongées bien souvent et pour trop longtemps, dans la ténacité des langues hivernales. C'est donc pour éviter de gâcher cet exceptionnel instant à haute intensité vibratoire que contrairement à l'usage je m'abstiendrai, dans ce papier, de faire référence à la crise et à ses dégâts directs et collatéraux y compris pour les cheminots.

Et pourtant il y en aurait des choses à dire, des commentaires à poster, des questionnements à se poser, des solutions à trouver, des changements à opérer, des contrôles à se réapproprier... Et, sur le sujet, je ne résiste pas à l'envie de livrer à votre sagacité la présente question : qui sera le véritable perdant de cette crise ?

N'est-il pas singulier de constater que les grandes banques, celles qui semblent être les grandes perdantes d'un système qu'elles ont pourtant elles-mêmes autogénéré, n'ont, de fait, jamais bénéficié d'autant de milliards d'aides d'État ? Que ces aides viennent s'ajouter aux colossaux bénéfices qu'elles ont engrangés pendant la grande période de la

libéralisation financière des années 80, période pendant laquelle elles se sont constituées en cartels, en conglomerats internationaux édicant leurs propres règles, resserrant leurs conditions d'intervention ? Que, nonobstant ces mannes publiques, le « marché » n'a pas recouvert le tonus escompté mais qu'assurément les États se sont affaiblis, endettés, en empruntant, à des taux usuraires, auprès de ces mêmes banques les fonds nécessaires à leur salut ?

De ce **surréalisme**-là, il faudra un jour payer la facture alors ce sera à nouveau : « citoyens, à vos poches ! » Mais voilà que de nouveau, je me laisse aller...

Ne noircissons pas notre si pétillant tableau printanier avec de tels noirs desseins, revenons à notre redémarrage de la vie en cette saison de renouveau.

C'est que de renouveau, il en a été beaucoup question ces derniers temps puisque la Holding a levé le voile sur sa dernière opération marketing : **une « marque » pour ses gares.**

Un nouveau logo : « **La Gare - Het Station** » qui évoque tant l'architecture que le lieu et qui, je cite :

« traduit surtout les idées maîtresses du concept : lien et interaction, un pont de l'intérieur vers l'extérieur et de l'extérieur vers l'intérieur, protection et convivialité, mouvement et dynamisme, rencontre et échange, souplesse et émotion, multiplicité et variété... »

Tout un programme de printemps !

Le dépôt d'une « **marque** » est loin d'être un acte anodin. Ce n'est pas pour rien si le droit des marques est

le seul droit de la propriété intellectuelle à nécessiter une protection illimitée dans le temps.

La **marque** c'est le nom d'abord, le renom ensuite.

La **marque** est porteuse de valeurs, d'identification, d'association mentale, de satisfaction garantie, de promesses, de repères, de quasi contrat. La **marque** est source de valeur ajoutée, de sécurité, de proximité, de performance, pourquoi pas de plaisir.

La **marque** c'est la valeur d'un service, c'est la valeur esthétique, la valeur éthique.

Mais la **marque** c'est aussi l'identifiant, le différenciant, le discriminant. Nous sommes ici dans le champ des 37 gares de la Holding, les grandes gares, les gares de **marque**.

Après, il y a les autres, les plus modestes, les gares de Marc (Descheemaeker), celles de la SNCB... Ce ne sont pas les mêmes, elles ne sont pas revêtues du même panache...

Et d'ainsi montrer à chacun, une fois encore et comme si c'était nécessaire, que la notion de groupe est bien tenue dans notre petit monde ferroviaire belge.

En un mot, la **marque** c'est... pour l'extérieur, la galerie, les autres : les clients, ceux qui achètent, qui paient, qui déambulent, qui font du shopping, qui « magasinent » qui « garo-glandent »... quant aux usagers des chemins de fer...

Et en ce qui concerne les travailleurs, ceux qui font ce que la **marque** représente...

Ils ne ressortissent tout simplement pas du même registre et partant n'ont pas droit aux mêmes satisfactions.

Et à propos de satisfaction, l'enquête de satisfaction « **Mon opinion** » lancée en octobre dernier vient de

livrer une partie de ses résultats et le moins qu'on puisse dire c'est que ce n'est guère brillant.

Ainsi, en ce qui concerne la Holding, le score moyen de satisfaction globale des travailleurs est de **6,41 / 10** alors qu'il est de **6,64** en moyenne pour la fonction publique et de **7,19** pour le secteur privé.

Peut mieux faire, beaucoup mieux faire...

Onze indicateurs ont été retenus dont voici les résultats :

Contenu de la fonction	7,40
Motivation et engagement	7,03
Travail d'équipe et collègues	6,73
Communication	6,49
Salaires et avantages	6,44
Valeurs et culture	6,43
Management	6,42
Conditions de travail	6,24
Ouverture au changement	5,95
Carrière professionnelle	5,69
Politique et changement	5,68

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent à souhait qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire par nos grands « Managers » principalement lorsqu'ils sont amenés à insuffler des politiques de changement. Il est vrai que ces dernières années, ils nous ont gâtés en nous promenant de réformes en changements, de métamorphoses en restructurations, la fin du tunnel étant toujours si proche que jamais elle ne fut atteinte.

Et quid de la politique des carrières, des conditions de travail, du Management ?

Et encore, ne sont livrés, ici, que les indicateurs relevant de la Holding, en ce qui concerne les filiales...

Bref, encore beaucoup d'ouvrage à mettre sur le métier, de pain sur la planche, de grain à moudre...

Encore beaucoup de travail militant en perspective, dans un contexte pour le moins morose mais ne retournons pas à la sinistrose, après tout... **c'est le printemps et... « À vos marques... » !**

G. Gelmini
Président

NOTRE JOURNEE DU SOUVENIR 2009

Les cérémonies de notre traditionnelle Journée du Souvenir que nous organisons chaque année à la mémoire de nos Amis Cheminots Résistants disparus suite à la guerre 40/45 et auxquelles assistent leurs veuves, leurs orphelins ainsi que les membres de notre Association Nationale aura lieu cette année le samedi 18 avril.

Nous vous donnons ci-dessous le programme de la partie officielle :

- ▶ **10h15 Célébration en la Cathédrale des Saints Michel et Gudule,**
- ▶ **11h15 Hommage solennel au Mémorial érigé dans le hall d'honneur de la gare Centrale, ce dernier clôture la partie officielle.**

D a n s n o s r é g i o n a l e s

MONS

AUX PENSIONNES ET PREPENSIONNES CHEMINOTS DE LA REGIONALE DE MONS.

Le Comité "Pensionnés et pré-pensionnés de la Régionale" organise le **samedi 23 mai 2009** son voyage annuel au Chemin de Fer des trois vallées à Mariembourg.

- Voyage en car de luxe de Mons / St-Ghislain à Mariembourg
- Petit déjeuner à Nismes
- Visite du Fondry des Chiens en petit train touristique
- Dîner au restaurant comprenant : entrée - plat principal - dessert.
- Voyage en train vapeur de Mariembourg à Treignes
- Visite du Musée de Treignes
- Petite promenade à Vierves-sur-Viroin, village ayant reçu le label "plus beau village de wallonie"
- Visite de la Brasserie des Fagnes à Mariembourg - Dégustation de produits locaux.
- Retour

Aller : Mons : 08h00 St-Ghislain 8h15 (rue du Port)

Retour : vers 20h00 à St-Ghislain 20h15 à Mons

Frais de participation :

55 € comprenant les transferts en car, les visites, les repas (boissons non comprises)

Acomptes et inscriptions :

25 € par participant à verser au compte 034-1915338-38 de l'Amicale des Cheminots Pensionnés, avant le **vendredi 15 mai 2009**.

Informations complémentaires éventuelles :

065/ 64 44 46 • Albert Mahieu
065/ 31 36 05 • Marcel Debrichy
065/ 67 92 37 • Jean-Claude Dufasne
065/ 31 59 66 • Jacques Depuyt.

**Invitation cordiale à tous
pensionnés et actifs**

ET SI ON SE SIMPLIFIAIT LA VIE AVEC LE « **TRAJET DE SOINS** »

Au 1^{er} avril 2009, un patient atteint de diabète sucré de type 2 ou d'une insuffisance rénale chronique pourra bénéficier du contrat « **trajet soins** ».

Ce contrat bénéficie d'un remboursement complet pour la plupart des consultations nécessaires au suivi de sa maladie.

Le patient ne doit plus payer de quote-part personnelle.

Le patient qui réunit les conditions médicales requises peut conclure un contrat « **trajet de soins** » à l'occasion d'une consultation chez le médecin généraliste qui gère son dossier médical global(DMG).

Dès la réception du contrat, la Caisse des soins de santé de la SNCB paie le forfait annuel au médecin généraliste et au médecin spécialiste.

Rappelons toutefois que la caisse de solidarité sociale procure divers

avantages aux bénéficiaires atteints de ces affections :

- Une intervention dans les frais d'achat de matériel pour les diabétiques (glucomètres, seringues, aiguilles, tiges et lancettes),
- Une intervention complémentaire dans le cadre des déplacements liés à la dialyse,
- Une participation substantielle dans le coût de certains médicaments etc...

Des compléments d'informations au sujet du « **trajet de soins** » peuvent être obtenus auprès de votre médecin généraliste.

La mesure devrait être étendue à d'autres pathologies, et ceci n'est pas un poisson.

En voilà une bonne nouvelle.

CI. DESCHAEPMEESTER,
Secrétaire National.

La roulette russe !

Il y a quelques mois ...

C'est dans l'euphorie que le monde de la finance baignait et c'est avec une certaine suffisance qu'il menait à la baguette tout le destin du reste de la planète. N'est-ce pas avec cette même arrogance que ses porte-parole, les libéraux de tous poils, culpabilisaient d'un discours moralisateur les travailleurs en les accusant de profiteurs ? C'est dans cet état d'esprit et avec une certaine crédulité qu'ils poursuivaient leur concept en faveur de l'économie de marché et de toutes ses conséquences sur l'emploi. On peut dire que, bien que galopante, cette augmentation, quasi obsessionnelle de la productivité, reste leur leitmotiv permanent sans cesse poursuivi grâce aux outils de la flexibilité et du dumping social. Mais ils étaient certes loin de se douter que le modèle tant décrié par les représentants des travailleurs vacillerait et, qui sait, peut-être, sonnerait le glas du dogmatisme ultralibéral axé sur les seules valeurs financières au détriment de l'humain.

S'agit-il de l'effondrement d'un modèle de Société dont la structure est articulée sur les injonctions de Washington et plus singulièrement de la Banque mondiale ou autres institutions financières? On peut se poser les questions de savoir si cela a servi de leçon et si une certaine éthique l'emportera.

En revanche, parce que l'on touchera inévitablement à leurs « **privileges** », il faut craindre la mauvaise foi et les discours populistes. Faisons confiance aux argentiers modernes qui mettront tout en œuvre pour maintenir les « **acquis** » des capitalistes et permettre à quelques nantis la poursuite de la vie de château.

Nous voulons croire que des hommes politiques, à tout le moins ceux de gauche, tenteront d'inverser la vapeur en se penchant sur

D a n s n o s r é g i o n a l e s

BRUXELLES

Vous êtes cordialement invité(e)s à
l'assemblée générale des Cheminots Pensionnés de la région de BRUXELLES
qui aura lieu le

MARDI 5 MAI 2009 à 14H
Rue du Congrès, 17-19 - 1000 BRUXELLES - SALLE B (1^{er} étage)

A cette occasion, Claudy DESCHAEPMEESTER, secrétaire national en charge des pensionnés, fera le pont sur l'assurance-hospitalisation, les facilités de circulation (TGV-THALYS et EUROSTAR), la mutuelle et les points de contact.

Monsieur Johann POULAIN, assistant financier SD PSP (service des pensions du secteur public) répondra à toutes vos questions au sujet de la péréquation des pensions.

A l'issue de cette rencontre, le verre de l'amitié sera offert.

Bienvenue à tous.

un modèle de Société plus juste, avec priorités aux véritables valeurs humaines. Bien que pétrifiés, ceux-ci se retranchent derrière la mondialisation et l'Europe jugée de plus en plus antisociale. Les politiques de gauche doivent impérativement saisir l'opportunité qui leur est offerte et remettre les pendules à l'heure. Dans le cas contraire, ils porteraient une lourde responsabilité et les travailleurs pourraient les accuser de complaisance vis-à-vis de cette politique libérale.

Il faut bien reconnaître que cette politique ne vise qu'à satisfaire les exigences des banques et de leurs traders qui se livrent depuis « Wall Street » à un jeu de monopoly que l'on peut qualifier de méprisable. Cette crise mondiale, c'est surtout leur responsabilité ! Il faut donc que cela cesse car ils jouent à la roulette russe en toute impunité et ce sont les peuples qui trinquent !

Toujours est-il que ces institutions financières auront déjà pesé lourdement sur toutes les orientations politiques en matière de libéralisation.

Le ferroviaire n'y échappe pas car il reste l'une de ses principales pré-occupations. A titre d'exemple, ces décisions tranchantes en faveur de la séparation physique de l'exploitation de l'infrastructure ont clairement été édictées par la Banque Mondiale et, ensuite, relayées par la commission européenne. En effet, c'est sans sourciller que les promoteurs du démantèlement du rail ont programmé la destruction de 50% d'emplois cheminots. Une seconde phase consistera même à réduire encore et encore les emplois pour assouvir cet appétit des financiers, des spéculateurs et de leur monde virtuel: « **la Bourse** ». Il en va de même pour l'énergie, les télécommunications, la poste et tout ce qui peut rapporter de l'argent aux Barons de l'industrie et du commerce.

Pour s'accaparer les parts de marché qu'ils considèrent comme rentables, ils ont instauré les « sacro saintes » valeurs libérales, dont celles du principe de la division pour régner et de l'individualisme

primaire. Ils ont volontairement détruit la solidarité entre les êtres humains pour parvenir à leurs fins. C'est sans le moindre scrupule qu'ils méprisent les travailleurs et, plus particulièrement, les derniers bastions des travailleurs des services publics en les traitant de privilégiés ! Nous entrons dans une ère nouvelle, celle de « **l'esclavage moderne** » et où la démocratie est en danger !

Léon Tolstoï (1828-1910) « **L'argent est une nouvelle forme d'esclavage, il se distingue de l'ancienne simplement par le fait qu'il est impersonnel, il n'y a pas de relation humaine entre le maître et l'esclave** ».

Aujourd'hui...

Le monde est en pleine crise économique, certainement la plus grave depuis le crash boursier de 1929. Depuis, l'argent public, qu'il fallait épargner en détruisant les emplois et en obligeant la population à se serrer la ceinture au nom des valeurs ultralibérales, a permis aux banques de s'enrichir à la satisfaction des « paradis fiscaux ». Pourtant, n'était-ce pas ces dernières qui donnaient le tempo et la politique à suivre dans nos Sociétés civiles ? Des milliards sont trouvés, injectés alors qu'on assiste à l'appauvrissement de la population qui, dès le budget 2010 devra passer à la caisse mais, à leurs yeux, tout cela est normal ! Il va sans dire qu'ils maîtrisent avec dextérité la communication et s'en servent en donnant des informations épurées à l'adresse d'une population complètement décontenancée, médusée. Fins manipulateurs d'opinion, ils parviennent à diaboliser tous ceux qui leur feraient barrage par une propagande exploitée à propos. Pourtant, dans le même temps, les patrons continuent à s'octroyer des parachutes dorés, par des salaires ou autres systèmes de revenus plantureux. Ils n'hésitent pas à poursuivre la délocalisation de leurs entreprises, supprimant des milliers d'emplois et ce, par pur profit. But business is business ! C'est honteux et trop peu de personnes, dans le monde politique, osent le dénoncer de manière franche et encore moins les en

empêcher. Tout le monde semble considérer que la Société doit continuer à se construire sur la base de telles valeurs.

On assiste à des pertes colossales dans le domaine du fret, les trafics ont diminué de 40% voire plus. La question qui se pose, c'est de savoir qui fera l'effort, sans apport financier, pour maintenir l'activité? Poser la question, c'est probablement y répondre...

Souvenez-vous, il fallait dynamiser le rail disait le livre blanc de 1990 et qu'en est-il aujourd'hui ?

La libéralisation du fret est un échec cuisant car le ferroviaire n'arrive pas, malgré tous les efforts consentis en matière de polyvalence, de dégradation des conditions de travail, des restructurations récurrentes et des milliers de pertes d'emplois, à augmenter ses parts de marché !

Dans plusieurs Etats, le traitement de « wagon isolé » est purement et simplement abandonné. C'est le talon d'Achille de ces technocrates de la pensée unique attachés aux valeurs anglo-saxonnes de l'époque de Margaret Thatcher.

Mais il faut impérativement poursuivre l'effort dicté par la Banque Mondiale... Pourquoi me direz-vous ? Simplement parce que cela sert les entreprises privées qui sont les principaux actionnaires des banques et, donc, qu'il faut tout privatiser. COFD...

Dans quelques mois...

La libéralisation du trafic Voyageur international est prévue pour le 01 janvier 2010.

Les grandes manœuvres ont d'ores et déjà commencé mais, déjà, l'incroyable se prépare dans les couloirs des spéculateurs et de ceux qui veulent diriger de façon monopolistique l'Europe de la grande vitesse.

Est-ce dans les gènes des patrons du rail que de développer les futurs trafics de manière telle que seul

le choix de « l'open access » soit retenu ? Eurostar et Thalys sont pourtant des exemples de coopération entre les Sociétés historiques. Mais l'annonce de la libéralisation pourrait remettre en question cette façon de travailler.

L'appétit vient en mangeant et ce vieil adage semble se vérifier une fois encore.

En effet, des spéculations très contestables sont en train d'être dénoncées par les syndicalistes européens. Tous les yeux sont rivés sur l'attitude qu'adoptera le géant Allemand dont, rappelons-le, on envisageait la mise en bourse... ! Mais cette Europe qui ne prête qu'aux riches, se mettra-t-elle au travers du chemin de cette entreprise « publique » qui par étape s'attribue des parts du ferroviaire de plus en plus importantes et qui acquière une dangereuse position dominante (pour ne pas dire de nouveau monopole) sur le marché ?

Quoi qu'il en soit, deux alternatives sont envisagées, la première consisterait au rachat par la DB des parts d'Eurostar UK et la seconde, de la reprise de sa dette par le gouvernement anglais.

Reste à savoir si la Commission européenne donnera son feu vert pour que l'argent public permette le rachat des parts d'Eurostar UK et ce, afin de créer une entreprise ferroviaire qui servira à concurrencer le trafic international libéralisé le 01 janvier 2010 ?

En effet, la dette de l'autre côté de La Manche est tellement importante qu'avec ce partenaire, fort heureusement me direz-vous, il n'est pas possible de créer l'entreprise ferroviaire qui accélérerait de facto le processus de sa privatisation. Paradoxal, n'est-il pas ?

Et l'explication est plus simple qu'il n'y paraît. En effet, pour acquérir la licence ferroviaire, il faut, d'une part obtenir le certificat de sécurité et, d'autre part, faire la preuve de sa capacité financière (Directive 95/18). Et c'est là que le bât blesse !

Dans quelques années...

Si l'on n'y prend garde, les **Services Publics** seront entièrement démantelés pour que le privé poursuive son cortège de mesures anti-sociales basées sur le profit exclusif de ses actionnaires qui ont pris le contrôle des banques.

Il faut rappeler les raisons de leur création, à savoir l'objectif social vis-à-vis de la population et des plus faibles et pas l'inverse.

Je terminerai avec cette citation à méditer et fort à propos de Thomas Jefferson 3^e Président des EU (1801-

1809) « *Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leurs monnaies, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis* »...

S. PITELJON,
Secrétaire National.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 10 MARS 2009

1. Approbation du procès-verbal n° 1026 de la réunion du 10 février 2009

A la lecture de ce dernier, nous constatons que les points qui ont fait l'objet de remarques de la CGSP/ACOD n'ont pas toujours l'écoute du Président de séance. Nous faisons en sorte que le message passe afin que ce dernier corrige cette dérive quelque peu partielle et qui n'est pas de nature à maintenir un climat serein pour les dossiers à traiter à l'avenir.

Le Président énumère les dossiers qui seront traités lors de la prochaine sous-commission paritaire, à savoir : les conducteurs de l'infra, le statut syndical, le fascicule 577, l'agent logistique et enfin, le « glosaire » concernant le fascicule 501.

Il précise qu'en ce qui concerne l'allocation de grand froid réclamée par la CGSP/ACOD, il attend toujours le rapport de l'institut météorologique pour obtenir le tableau des relevés précis. Et que dès que la Direction sera en possession de ces données, le dossier pourra être institué.

En ce qui concerne l'allocation de bilinguisme pour la connaissance fonctionnelle des langues, il réitère la position de T&P qui propose un

effet rétroactif au mois d'octobre. Nous réagissons avec beaucoup de fermeté et rappelons qu'un courriel avait été envoyé durant le mois de juillet 2008 à ce sujet. Nous regrettons de ne pas avoir reçu une réponse dans des délais raisonnables. Dès lors, nous ne manquerons pas de traiter les priorités des employeurs avec la même diligence. A l'heure où nous rédigeons ce rapport, nous ne savons pas quelle sera l'attitude de la Société par rapport à notre déclaration. A suivre cependant...

Comme l'occasion fait le larron, nous interpellons la Société au sujet de l'interruption des épreuves relatives à la connaissance de la 2^e langue nationale. Cette décision du Selor est préoccupante dans la mesure où il s'agit dans certains cas du maintien en service en qualité d'accompagnateur mais aussi pour l'octroi de la prime en question. Nous réclamons une information dans les meilleurs délais et les mesures **conservatoires** qui devraient être prises.

Le Président nous informe qu'en ce qui concerne Mind³ (gestion financière), il existait une réelle intention de présenter le dossier H2R au Comité de pilotage mais que ce dernier a malheureusement été reporté. De quoi pourrait-il s'agir?

Le programme H2R serait un produit développé, à l'instar du groupe, sur une fonction HR plus transversale. Articulé autour du SAP (*Systems-Applications and Products pour désigner un progiciel de gestion intégré*), il nécessitera des adaptations qui pourraient conduire à une réforme de la gestion HR et pas seulement sur le plan informatique.

Quoi qu'il en soit, deux rendez-vous importants sont d'ores et déjà fixés, à savoir le 01/01/2010 et le 01/01/2011.

Il s'agirait de mettre en adéquation le logiciel SAP concernant le calcul des salaires dans certaines circonstances particulières telles que l'absence, le recrutement ou le licenciement avec le programme informatique (datant des années 60) devenu désuet. La question est de savoir si on attend la date fatidique du 01 janvier 2011 ? La SNCB doit pouvoir maîtriser ses coûts, nous dit-on, et créer des synergies entre les deux applications. On se veut également rassurant en garantissant que le personnel ne sera pas perdant.

Des précisions sont réclamées pour connaître le nombre de personnes qui travaillent sur ces programmes et, plus particulièrement, les consultants et à quel prix ? Enfin, nous rappelons notre scepticisme quant aux conséquences sur le personnel.

Les deux OR souhaitent que des informations puissent être données à l'occasion d'une prochaine sous-commission paritaire.

Le dossier des GSM est une nouvelle fois évoqué et le représentant HR précise que sur les 7000 conducteurs et accompagnateurs, il n'y aurait qu'une centaine de mauvais payeurs. Qu'il est question de revoir les contrats et de le présenter au Comité de Direction.

La CGSP/ACOD refuse cette analyse qui consiste à culpabiliser le personnel et à la mettre devant le fait accompli. Des exemples sont cités sur les erreurs commises par les services concernés. De plus, le dossier doit relever de la compétence de la

SCP, endroit à partir duquel le groupe de travail a été demandé. La Direction refuse cette approche et souhaite en référer d'abord au Comité de Direction !

L'allocation complémentaire (régime de travail de 32 h/semaine) a fait l'objet d'une demande auprès de M. HAEK qui considère que les demandes de mutation ou les promotions doivent être traitées en tant que nouvelles demandes. La réaction des OR est très vive dans la mesure où elles se disent prêtes à faire une déclaration musclée sur ce problème lors de la prochaine CPN et annoncent, d'ores et déjà, qu'elles ne comptent pas en rester là. Nous avons également interrogé le président sur les différentes possibilités de supprimer un 22HR. Nous avons constaté l'arrêt immédiat du temps partiel pour des agents qui avaient accepté de changer de grade. A suivre...

Vu que la situation de CARGO reste une de nos principales préoccupations, nous avons demandé que M. Syr, General Manager, vienne nous expliquer en personne toutes les mesures envisagées. Il a décliné cette invitation parce qu'il a considéré que cela était inopportun. Dans le même ordre d'idées, il ne souhaite pas donner la liste de la suppression des postes à Cargo au 1^{er} mars mais qu'il est préférable d'attendre. La CGSP/ACOD ne peut que le regretter et aimerait savoir si la situation, en regard de la crise économique, est catastrophique ou qu'au contraire l'on puisse se montrer rassurant vis-à-vis du personnel ? Mais de quelles suppressions s'agit-il ? Des postes de transitions ou de nouvelles suppressions ? Face à la volonté affichée de garder la confidentialité des informations, les OR exigent de les obtenir dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent informer le personnel préoccupé par le sort que la Société compte lui réserver.

Coordinateur technique et 1^{er} coordinateur technique

Bien que le fascicule 501 du premier coordinateur stipule qu'il y a,

d'une part, une épreuve écrite et, d'autre part, une épreuve orale, et en fonction de la demande de notre Organisation, le responsable HR accepte que le coordinateur, sur poste, passe uniquement l'épreuve orale pour devenir premier. (Cette passerelle ne sera réalisée qu'une seule fois).

Suite à cet engagement, nous acceptons que le dossier soit transmis à la CPN.

Ajusteur (31PR 2001)

Il appert que 18 agents (15F + 3 N) sont concernés par l'obligation de suivre le plan d'enseignement. La CGSP/ACOD constate que ces candidats se sont inscrits à l'épreuve de l'avis 31PR/2001 et qu'il est anormal de les obliger à suivre ce plan de formation qui a été avalisé six ans plus tard.

Le responsable HR refuse de déroger à une règle pour laquelle nous étions d'accord mais accepte de répercuter la demande aux utilisateurs.

Prestations et repos

C'est à ce moment de la discussion que le Président souhaite retirer le point 4 de l'ordre du jour, à savoir les services de garde à domicile.

Cependant, les OR l'interpellent car ils estiment que certaines pratiques existent déjà à Voyageurs et Infrabel. La responsable HR de la Direction Infrabel réagit en disant que ce n'est pas un service de garde à domicile !

Quoi qu'il en soit, la CGSP/ACOD souhaiterait savoir qui sont les autres agents, pour lesquels il ne peut être aménagé des services de garde obligatoire mais qu'ils doivent être inscrits **sur des listes de rappel établies sur base volontaire ?**

Péréquation des pensions

Le Président souhaite apporter deux modifications au PV, l'une permettant de préciser que le dossier sera soumis à la CPN au sujet du %

d'augmentation et l'autre relatif au personnel de l'Etat.

Quant à la CGSP/ACOD, elle fait remarquer que dans le PV, la demande d'obtenir l'avis du comité technique, en ce qui concerne les 50€ de la prime annuelle, n'est pas reprise. A la question de savoir ce que l'on veut dire par le calcul du % de la péréquation de 2001, la Société rétorque que cela ne concerne pas les 50€.

Assistant clientèle et assistant clientèle principal

Etant donné qu'il reste 25 postes d'assistant clientèle vacants, nous posons la question de savoir si une mesure transitoire supplémentaire est prévue ou si le régime organique sera appliqué.

La direction va étudier la situation mais va essayer dans un premier temps de combler les postes avec du personnel de Cargo.

Recrutements

Nous avons déjà dénoncé le recrutement de conseillers temporaires alors que des lauréats figurent toujours sur le listing de la dernière épreuve publique d'accès au grade de conseiller.

Nouveauté !!!! et après vérification.... les employeurs contactent les lauréats, sans se soucier du classement de l'épreuve, afin de déterminer le profil des conseillers et ainsi les recruter comme contractuel.

Il y a manifestement une volonté de contourner le statut et nous crions au scandale.

Le président insiste pour organiser dans les prochains jours une réunion avec Infrabel et la SNCB.

Epreuve fermée pour le passage des adjoints à l'agent de maîtrise vers le grade d'assistant technico administratif.

Cette épreuve a été organisée début mars et nous avons demandé pour obtenir les résultats en fonction des tests d'aptitude et de l'entretien.

Résultats lors de la SCPN d'avril

Restaurants d'entreprise

Nous déclarons que l'entreprise n'a pas fourni suffisamment d'efforts et a pris trop peu d'initiatives pour sauvegarder les restaurants. Rien n'a été fait pour dynamiser les responsables des cuisines, on constate que tout ce qui n'est pas du ferroviaire passe à la trappe !! Quid du social ???

2. Organisation d'une épreuve fermée donnant accès au grade d'accompagnateur principal de train (doc. 330/H-HR. 132) (2009/22)

Il s'agit d'une épreuve supplémentaire car il manque environ 10% d'accompagnateurs principaux sur un cadre qui en compte 289. Il s'agit d'un cadre fonctionnel qui n'est accessible que par voie d'épreuve interne. Cette épreuve sera organisée au plus vite afin de répondre aux besoins d'Albatros et des régions. Le responsable HR confirme que les postes devenus vacants en région, suite à l'installation des lauréats à l'épreuve d'inspecteur, seront comblés dès que possible.

3. Droit à l'interruption partielle de carrière - régime ordinaire (32 h par semaine) (modification à l'avis 154 H-HR du 17 novembre 2008-55ans)

La CGSP/ACOD dénonce la manière de procéder et le fait de retarder de 6 mois l'entrée en vigueur de la modification. Cette façon de procéder ne respecte pas l'accord de la SCPN de février.

La responsable Infrabel, après avoir consulté sa hiérarchie, accepte de modifier le texte.

C'est ainsi qu'aucun report ne sera appliqué à partir du 01.01.2010 pour les agents ayant le grade de chef de maintenance, conducteur d'outillage spécial de la voie adjoint, ajusteur conducteur de véhicules rail-route et conducteur d'engins lourds de traction V.

4. Prestations et repos - Service de garde à domicile (doc. 17/H-HR.114) (2009/25)

Le dossier est retiré

5. Procédure relative à la détection des états dus à l'abus de boissons alcooliques (doc. 13/H-HR.114) (2009/10) (*)

Le représentant HR indique qu'il a analysé le document transmis par la CGSP/ACOD en référence à la protection de la vie privée et plus particulièrement en ce qui concerne les données médicales.

Il précise que la Société n'a pas l'intention de déroger à ce principe et accepte de modifier les textes en conséquence.

Ce nouveau texte intègre des éléments permettant d'obtenir, sur le plan social, l'aide nécessaire pour accompagner les agents ayant des problèmes avérés en matière d'alcoolisme. Cela ne remet cependant pas en cause toute la procédure disciplinaire en la matière.

6. Création d'une nouvelle spécialité «prévention incendie» liée au grade d'ajusteur mécanicien» (doc. 331/H-HR. 132) (2009/26)

Pour rappel, ce dossier a été initié à la demande des syndicats.

Dans le projet d'avis, à la page 2, il faut supprimer les mots « hors cadre ».

13 agents sont dans le cas et notamment des agents de métier, des maçons carreleurs, des agents ajusteur mécanicien spécialité Infra, des opérateurs de maintenance et des agents de grades disparates.

Pour créer le grade en question, il s'agira de procéder par le biais d'une épreuve spéciale. Un plan d'enseignement ou son complément sera transmis au Conseil national de formation.

L'attention est une nouvelle fois attirée sur la problématique du 22HR !

Nous avons aussi rappelé au président, notre demande concernant les ajusteurs qui s'occupent des ponts à peser.

Le dossier est à l'étude chez Infra et nous obtiendrons rapidement une réponse.

7. Prolongement de la durée de validité de l'épreuve annoncée par l'avis 49/H-HR 2006 (doc. 11/H-HR 142) (2009/27)

La Holding propose de prolonger une seconde fois de 6 mois la durée de validité de l'épreuve publique pour l'accès au grade de signaleur de 1^{ère} classe - avis 49H-HR 2006.

La CGSP demande également la prolongation de l'épreuve de chef de maintenance.

8. Epreuves de sélection - note d'orientation (doc. 332/H-HR.132) (2009/28)

A partir de 2010, (1^{er} groupe), les épreuves de sélection comporteraient deux séances :

- Première séance
 - Tests d'aptitude éliminatoires. Pour y satisfaire, les candidats devraient obtenir le score minimum pour chacun d'eux. La durée de validité de ces tests serait fixée à 2 ans.
- Deuxième séance
 - Entretien de sélection. Les compétences techniques, la motivation et les facultés de raisonnement seraient évaluées au cours d'un entretien individuel d'une durée maximum d'une heure, au travers de mises en situation relevant du domaine professionnel du candidat. Les membres du jury seraient assistés d'un conseiller en sélection de H-HR sans voix délibérative. Ils seraient déclarés lauréats s'ils obtiennent 10/20 à l'entretien de sélection. Le classement des lauréats resterait établi selon l'ancienneté de grade.

Compétences comportementales.

Les lauréats des épreuves de sélection seraient appelés à un test psychoprofessionnel qui aurait pour

but d'évaluer les compétences comportementales requises pour le grade supérieur.

Périodicité des épreuves.

La périodicité actuellement prévue serait maintenue.

Dispense

A partir de 2010, la société serait disposée à dispenser des tests d'aptitude, aux agents qui, à l'issue des sessions antérieures, pourraient se prévaloir de la dispense de deux matières.

Nous avons demandé :

- Que le conseiller en sélection de H-HR garde une voix délibérative lors de l'entretien
- Que le conseiller évalue la motivation et les facultés de raisonnement
- Une présence du même conseiller lors de l'entretien et du test psycho.
- De revoir le système des dispenses et de prévoir une période transitoire de dispense des tests d'aptitude en fonction du nombre de matière (s) réussie(s) à l'issue de la session 2009.

Nous avons vraiment l'impression que H-HR veut faire échouer ce dossier pour donner une autonomie complète aux employeurs dans l'organisation des épreuves de sélection.

Malheureusement pour eux, ils devront compter sur la vigilance de notre Organisation ?

9. Application des avis 90 et 91 H-HR/2007 - Indemnité d'éloignement (doc. 47/H-HR.234 MO) (2009/30)

L'indemnité d'éloignement a été instaurée par les avis 90 et 91 H-HR /2007 pour des agents amenés à effectuer des prestations à l'intérieur de leur siège de travail mais dans un autre lieu de travail que celui qui leur a été assigné.

- 90H-HR : Transfert de personnel de la direction I-Réseau vers la direction B-Voyageurs
- 91H-HR : Mise en place de la structure en GRI-R au sein de la direction I-Réseau

Le montant forfaitaire de l'indemnité d'éloignement a été fixé à 4 € (à 100%) par prestation.

Etant donné que ce montant est supérieur à celui prévu pour les indemnités d'intérim (3,37€ à 100%) cela indique, pour la direction que l'indemnité d'éloignement a été conçue pour couvrir l'ensemble des frais occasionnés par l'intérim. Et, par déduction, de conclure que cette indemnité ne pouvait être cumulées avec l'indemnité pour utilisation de voiture personnelle.

Après avoir expliqué très longuement la problématique que l'on retrouve sur certains sièges de travail et notamment la difficulté d'utiliser les transports en commun, nous avons obtenu une nouvelle étude du dossier.

10. Signalement (doc. 1/H-HR.212) (2009/31)

Nous avons reçu une circulaire qui sera publiée au même moment que l'avis concernant la matière sur le signalement.

Cette circulaire décrit la procédure à suivre pour l'introduction des propositions de modification du signalement.

Comme nous avons refusé le document sur le signalement, nous sommes restés logiques et nous avons également refusé cette circulaire.

La CGSP - ACOD refusera le dossier « signalement » aussi longtemps que l'agent qui a obtenu le signalement mauvais ne puisse, après la mise en place à sa demande, obtenir une rétrogradation.

LA SOCIETE A DECIDE DE FAIRE LE FORCING ET PRESENTERA LE DOSSIER A LA CPN DU 17 MARS 2009

M. ABDISSI,
Secrétaire Général.

S. PITELJON
Secrétaire National.